

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04548

Numéro SIREN : 538 787 912

Nom ou dénomination : A.R.T

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/027282

Désignation de l'entreprise : ART		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 106 AVENUE TOLOSANE		31520 RAMONVILLE ST AGNE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 5 3 8 7 8 7 9 1 2 0 0 0 3 8		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	
		N-1 3 1 1 2 2 0 1 6	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : ART

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUALICAT US informatique

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50 000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	131 600	131 600
	Report à nouveau	DH	(150 664)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	196 065	(150 664)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	232 001	35 936
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	160 000	206 930
	Provisions pour charges	DQ	2 590	
	TOTAL (III)	DR	162 590	206 930
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	837	1 106
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	875	47 565
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	772 250	451 575
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 321 748	1 218 465
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	111 692	44 782
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
Compte régul.	TOTAL (IV)	EC	2 207 402	1 763 493
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 601 993	2 006 359
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 207 402	1 763 493
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	435	901

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ART		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	6 875 839	FH		FI	6 875 839	6 559 375
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 875 839	FK		FL	6 875 839	6 559 375	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	3 750	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	122 506	175 383	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 472	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 003 567	6 735 759
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 990 400	1 942 690	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	152 062	97 642	
	Salaires et traitements*					FY	3 348 926	3 363 912	
	Charges sociales (10)					FZ	1 259 863	1 319 135	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	12 432	10 928	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
	Autres charges (12)					GD	2 590		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	721	0
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	6 766 995	6 734 308
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GG	236 572	1 451	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL			
	Différences positives de change					GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN			
Total des produits financiers (V)						GO			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ			
	Différences négatives de change					GR	3 940	5 832	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS			
	Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	3 940	5 832	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(3 940)	(5 832)	
						GW	232 632	(4 381)	

Désignation de l'entreprise : ART

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	46 930	75 868	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	46 930	75 868	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	83 497	62 151	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		160 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	83 497	222 151	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(36 567)	(146 283)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 050 497	6 811 627	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 854 432	6 962 291	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	196 065	(150 664)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG	HP	HQ
	(3) Dont {	IH	IJ	IK	IX
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	1J	1K	HX
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1I	1J	1K	HX
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	1J	1K	IX
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1H	1J	1K	IX
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	122 506	164 915	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
CONTRAVENTION		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		810			
CH EXCEPT CLIENTS DOUTEUX		82 687			
PROV LITIGES PRUD'HOMIAUX				46 930	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : 35 936
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : 196 065
- Capitaux Propres à la clôture : 232 001

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 187 868 €. La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme. Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	594 973
Autres créances	41 952
Total	636 925

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	402
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 330
Dettes fiscales et sociales	1 090 713
Autres dettes	111 692
Total	1 446 137

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	110 739
Total	110 739

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	6 875 839
Total	6 875 839

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	6 875 839
Total	6 875 839

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	80
Total	83

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 940	
Dont entreprises liées	3 940	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 590 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7 590.00€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2017, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 2 590 € est constituée, cette provision a été calculée par un actuairé indépendant.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 0€ est estimée par ce même actuairé.

La société applique la méthode générale.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
52 à 59 ans	6 à 13 ans	2 590
moins de 52 ans	plus de 13 ans	
Engagement total		2 590

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
G3S	SAS	11 000 000	106 AVENUE TOLOSANE 31520 RAMONVILLE ST AGNE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROVISIONS LITIGES PRUD'HOMAU	46 930	78750000
Total	46 930	
Charges exceptionnelles		
- CONTRAVENTION	810	67120000
- CH EXCEPT CLIENTS DOUTEUX	82 687	67180000
Total	83 497	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBOURSEMENT CVAE	53 929
REMBOURSEMENT FONGECIF/CPAM	47 043
REFACTURATIONS FORMATIONS	9 062
REFACTURATIONS CHARGES FILIALES	12 472
Total	122 506

A.R.T
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros
Siège social : 106 Avenue Tolosane - 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE
R.C.S. TOULOUSE B 538 787 912

AGMA DU 29 JUIN 2018
COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION : Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 soit la somme de 196 065 Euros au compte « Report à nouveau » débiteur qui passe de (150 664) Euros à 45 401 Euros, la réserve légale ayant atteint le dixième du capital social.

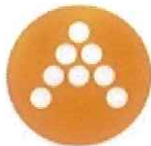
QUATRIEME DECISION : Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président :
Didier MONTEGUT





A.R.T

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que l'affectation de son résultat.

Le Commissaire aux Comptes a reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de ses diligences et à l'émission de son rapport.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que notre société exerce des activités d'assistance aéroportuaire et de services généraux aux entreprises et plus particulièrement, sur l'aéroport de ROISSY CDG, de services d'assistance en escale (c'est à dire toutes les opérations effectuées à l'occasion de l'escale d'un avion dans un aéroport et se rapportant à l'aéronef lui-même, aux passagers et au fret) suivants (liste issue de l'article R 216-1 du Code de l'aviation civile) : 1. L'assistance « administrative au sol et la supervision », 9. l'assistance « opérations aériennes et administration des équipages ».

Le chiffre d'affaires annuel a progressé de près de 5 % au cours de l'année 2017.

La variation du portefeuille client a été marquée principalement par l'intégration de nouveaux contrats dans le périmètre de notre société.

Les charges d'exploitation et les frais de personnel sont en légère progression mais à un rythme inférieur à l'évolution du chiffre d'affaires au cours de l'année.

La maîtrise des coûts au cours de l'année a eu un impact positif sur les résultats de notre société.

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

DM

Correspondance : Continental Square 2 – Bâtiment Neptune – 4 place de Berlin – BP 12664 – 95725 ROISSY CDG CEDEX
Tél +33 1 48 16 83 30 – Fax +33 1 48 62 57 67 – Site : www.groupe3s.com

SAS A.R.T - Société par Actions Simplifiée au Capital de 50 000 €
RCS Toulouse 538 787 912 ~ Siret : 538 787 912 000 20 ~ APE : 5223Z
Siège Social : 106 Avenue Tolosane – 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE - FRANCE

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 6 875 839 Euros contre 6 559 375 Euros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 4,82 %.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 7 003 567 Euros contre 6 735 759 Euros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 3,98 %.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6 766 995 Euros contre 6 734 308 Euros au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 0,49 %.
- Le résultat d'exploitation ressort à 236 572 Euros contre 1 451 Euros au titre de l'exercice précédent.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 348 926 Euros contre 3 363 912 Euros au titre de l'exercice précédent soit une diminution de 0,45 %.
- Le montant des charges sociales s'élève à 1 259 863 Euros contre 1 319 135 Euros au titre de l'exercice précédent soit une diminution de 4,49 %. Ce montant prend en compte le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant de 187 868 Euros.

La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation ainsi qu'au développement de l'emploi.

L'intéressement des salariés est de 79 926 Euros contre 89 099 Euros au titre de l'exercice précédent soit une diminution de 10,30 %.

Il est précisé que la société a supporté une somme 784 471 Euros de dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de (3 940) Euros, contre (5 832) Euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 232 632 Euros contre (4 381) Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (36 567) Euros, de l'impôt sur les bénéfices de 0 Euro, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 196 065 Euros contre une perte comptable de (150 664) Euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 2 601 993 Euros contre 2 006 359 Euros pour l'exercice précédent.

III – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe du présent rapport la décomposition, conformément au modèle établi par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

DM

IV – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

V – ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Notre société doit poursuivre l'optimisation de son organisation afin d'accroître sa faculté d'adaptabilité face aux variations d'activité.

Cette recherche d'amélioration continue et de maîtrise des coûts devrait permettre de poser des bases solides, propices au développement de notre société sur le périmètre de CDG.

VI – APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant ressortir un bénéfice de 196 065 Euros.

Le résultat de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est un bénéfice de 196 065 Euros que nous vous proposons d'affecter au compte « Report à nouveau » débiteur qui passe de (150 664) Euros à 45 401 Euros créditeur, la réserve légale ayant atteint le dixième du capital social.

VII – DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

VIII – DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 et 5 du CGI, s'élève à 16 860 Euros au titre de l'exercice et l'impôt supporté à ce titre est de 5 619,44 Euros, il vous sera demandé d'approuver ces dépenses et charges ainsi que l'impôt supporté à ce titre.

IX – ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice.

DM

X – PRÊTS DE TRESORERIE INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par votre société.

XI – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nous vous informons que le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices, a été annexé au présent rapport.

XII – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE, DENOMMEES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous signalons qu'aucune convention prévue à l'article L 227-10 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

XIII – QUITUS A VOTRE PRESIDENT

Nous vous demandons de donner quitus de sa gestion à votre Président au titre de l'exercice sous examen clos le 31 décembre 2017.

XIV – FILIALES, PARTICIPATIONS, SOCIETES CONTROLEES

La société ne possède pas de filiales, n'a pas de participation dans une autre société et ne contrôle aucune société.

Nous vous rappelons que notre société est contrôlée par la société ALYZIA.

XV – MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre société n'a pas de succursale.

XVI – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PREVENTION DE LA CORRUPTION

Notre société mère, la société G3S-ALYZIA, a mis en place un dispositif de prévention de la corruption.

Ce dispositif étant conçu pour s'appliquer à la société G3S-ALYZIA ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales, notre société est dispensée de la mise en place, à son niveau, d'un dispositif indépendant.

DM

Le dispositif mis en place par la société G3S et depuis juillet 2017, la société G3S-ALYZIA en sa qualité de nouvelle société-mère, comprend les mesures ci-dessous :

- signature d'une charte interne éthique et adhésion du Groupe 3S-ALYZIA au Global Compact des Nations Unies,
- signature d'une charte externe Achat RSE Fournisseurs.

Les deux chartes portant la lutte contre la corruption par l'éthique des pratiques ; le respect des normes du travail par la lutte contre le travail forcé, l'abolition du travail des enfants, le respect du principe de non-discrimination, le respect de la liberté syndicale, la protection de la santé et de la sécurité, la durée du travail et le niveau de rémunération ; et la protection de l'environnement par le respect de la réglementation environnementale, le management environnemental et la diminution des impacts sur l'environnement.

Mise en place :

- d'un code de conduite définissant et illustrant les comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif d'alerte interne afin de recueillir les signalements de salariés relatif aux violations du code de conduite,
- d'une cartographie des risques, prenant la forme d'une documentation régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition du groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption en fonction notamment des secteurs d'activité et des zones géographiques dans lesquels le groupe exerce ses activités,
- d'une procédure de gestion des tiers pour évaluer les risques provenant de tiers afin de les évaluer avant d'entrer en relation professionnelle avec eux,
- de procédures de contrôles comptables, afin de s'assurer que les livres et comptes du groupe ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif de formation afin de sensibiliser les collaborateurs du groupe,
- d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne périodique afin de contrôler et d'évaluer l'efficacité des procédures mises en place et le cas échéant suivant la pratique, de les adapter.

XVII – INFORMATIONS PORTANT SUR LES CONDITIONS DE REPRISE D'UNE SOCIETE PAR SES SALARIES ET SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA SOCIETE CONCERNANT LA DETENTION DE SON CAPITAL

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle doit dorénavant constater que l'obligation relative à l'organisation des deux informations triennales aux salariés de la société sur les sujets suivants a été respectée :

- les conditions juridiques, les avantages et les difficultés de la reprise d'une société par ses salariés et les aides dont ils peuvent bénéficier,

DM

- les orientations générales de l'entreprise relatives à la détention de son capital notamment sur le contexte et les conditions d'une cession de celle-ci et, le cas échéant, sur le contexte et les conditions d'un changement capitalistique substantiel.

Ces informations doivent indiquer :

- les principales étapes d'un projet de reprise d'une société, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant,

- une liste d'organismes pouvant fournir un accompagnement, des conseils ou une formation en matière de reprise d'une société par les salariés,

- les éléments généraux relatifs aux aspects juridiques de la reprise d'une société par les salariés, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant,

- les éléments généraux en matière de dispositifs d'aide financière et d'accompagnement pour la reprise d'une société par les salariés,

- une information générale sur les principaux critères de valorisation de la société, ainsi que sur la structure de son capital et son évolution prévisible,

- le cas échéant, une information générale sur le contexte et les conditions d'une opération capitalistique concernant la société et ouverte aux salariés.

Nous vous remercions de prendre acte que les informations ont été effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 soit depuis moins de trois ans.

XVIII – MESURES DE LUTTE CONTRE L'EVASION FISCALE – OBLIGATION D'IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE EFFECTIF

Votre société a un bénéficiaire effectif au sens de l'article L 561-46 du Code monétaire et financier.

La déclaration a été faite au registre tenu au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE en date du 7 février 2018.

XIX – PROCEDURES RELATIVES AUX LANCEURS D'ALERTE

Conformément aux dispositions légales, la société met en place une procédure pour recueillir les signalements effectués par les lanceurs d'alerte.

Cette procédure est portée à la connaissance des salariés de la société par la remise d'une note explicative à chacun des salariés, le signalement devant être effectué au supérieur hiérarchique ou au référent.

DM

XX – MISE EN PLACE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Nous vous rappelons que votre société, comme toutes les sociétés, doit avoir mis en place au 25 mai 2018 les mesures relatives au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Dans ce cadre, il a été mis en place les diverses mesures nécessaires et chaque salarié a été informé de l'utilisation qui est faite de ses données personnelles.

XXI – DROIT A LA DECONNEXION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les entreprises de plus de 50 salariés ont l'obligation de mettre en place des mesures permettant d'assurer le droit à la déconnexion des outils numériques pour tous ses salariés conformément à la loi 2016-1088 du 8 août 2016 et figure dans le Code du Travail à l'article L 2242-8 7^e.

La mise en place du droit à la déconnexion fait l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail. La négociation porte sur les modalités d'exercice par le salarié de son droit à la déconnexion et la mise en place par l'entreprise des dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques.

À défaut d'accord, la société devra élaborer une charte définissant les modalités d'exercice du droit à la déconnexion et prévoyant sa mise en œuvre, à destination des salariés et du personnel d'encadrement, et ce au plus tard le 31 décembre 2019.

XXII – ACTIONNARIAT DES SALARIES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, vous aurez à vous prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions des articles L 3332-18 et suivants du Code du travail.

Il vous est précisé que ce projet de résolution est obligatoire – sa non-présentation et sanctionnée par une nullité alors même que notre société n'est pas, à ce jour, dotée d'un plan d'épargne entreprise.

Nous vous proposons, dans cette résolution, de fixer à un maximum de 1 500 €uros le montant de l'augmentation de capital pouvant intervenir à ce titre et, il vous sera demandé de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles au bénéfice des salariés adhérents au PEE qui devrait alors être institué par la société.

Il vous sera demandé de confier au Président le soin de mettre en œuvre ladite résolution.

L'autorisation ainsi donnée sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la décision de l'assemblée.

Nous rappelons que ce projet de résolution est présenté pour se conformer à la loi.

DM

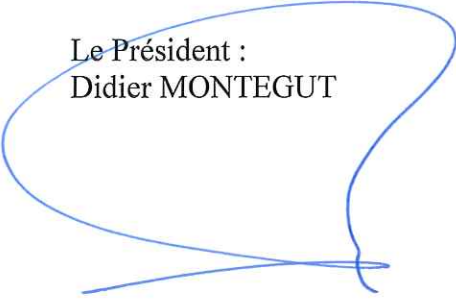
XXIII – OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nous vous informons que le Comité d'Entreprise a reçu tous les documents communiqués à l'associée unique, les communications ayant été faites simultanément.

Conformément à l'article L 2323-8 du Code du travail, le texte des éventuelles observations du Comité d'Entreprise a été annexé au présent rapport.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous prions de bien vouloir les approuver, et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

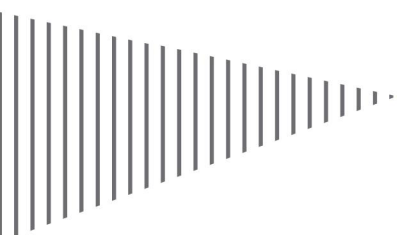
Le Président :
Didier MONTEGUT



ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE ART (COMPTES CLOS LE 31/12/2017)

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	44					9						
Montant total des factures concernées (préciser TTC)	213 783,49 €	119 635,94 €	119 406,92 €	0,00 €	76 093,34 €	315 136,20 €	480 281,98 €	21 247,51 €	4 459,86 €	9 801,02 €	0,00 €	35 508,39 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	9,75%	5,45%	5,44%	0,00%	3,47%	14,37%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							6,85%	0,30%	0,06%	0,14%	0,00%	0,51%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues					0						0	
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)					0,00 €						0,00 €	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (préciser) - Délais légaux : (préciser)					- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)						



A.R.T.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6

Tél. : +33 (0) 5 62 15 43 43
www.ey.com/fr

A.R.T.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.R.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.R.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

💰 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

💰 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 18 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme Guirauden

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	33 838	11 234	22 603		22 603	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	93 088	36 789	56 300	63 635	7 335	11.53
	Immobilisations en cours	1 100		1 100	21 588	20 488	94.90
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 332		2 332	2 332		
	Total II	130 358	48 023	82 335	87 554	5 219	5.96
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 110 763		1 110 763	943 976	166 787	17.67
	Autres créances	1 298 156		1 298 156	865 906	432 250	49.92
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)	110 739		110 739	108 922	1 817	1.67
	Total III	2 519 658		2 519 658	1 918 805	600 853	31.31
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 650 016	48 023	2 601 993	2 006 359	595 634	29.69

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	131 600	131 600		
	Report à nouveau	150 664		150 664	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	196 065	150 664	346 729	230.13
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	232 001	35 936	196 065	545.60
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	160 000 2 590	206 930	46 930 2 590	22.68
	Total III	162 590	206 930	44 340	21.43
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	837	1 106	269	24.30
	Emprunts et dettes financières diverses	875	47 565	46 690	98.16
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	772 250	451 575	320 675	71.01
	Dettes fiscales et sociales	1 321 748	1 218 465	103 284	8.48
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	111 692	44 782	66 910	149.41
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	2 207 402	1 763 493	443 909	25.17
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 601 993	2 006 359	595 634	29.69

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 207 402

1 763 493

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	6 875 839		6 875 839	6 559 375		316 464	4.82
Chiffre d'affaires NET	6 875 839		6 875 839	6 559 375		316 464	4.82
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			3 750	1 000		2 750	275.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			122 506	175 383		52 876	30.15
Autres produits			1 472	2		1 470	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			7 003 567	6 735 759		267 808	3.98
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 990 400	1 942 690		47 710	2.46
Impôts, taxes et versements assimilés			152 062	97 642		54 421	55.73
Salaires et traitements			3 348 926	3 363 912		14 986	0.45
Charges sociales			1 259 863	1 319 135		59 272	4.49
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 432	10 928		1 504	13.76
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			2 590			2 590	
Autres charges			721	0		720	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			6 766 995	6 734 308		32 687	0.49
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			236 572	1 451		235 121	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	3 940		5 832		1 892	32.44
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	3 940		5 832		1 892	32.44
2. Résultat financier (V-VI)	3 940		5 832		1 892	32.44
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	232 632		4 381		237 013	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	46 930		75 868		28 938	38.14
Total VII	46 930		75 868		28 938	38.14
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	83 497		62 151		21 346	34.35
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			160 000		160 000	100.00
Total VIII	83 497		222 151		138 654	62.41
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	36 567		146 283		109 716	75.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	7 050 497		6 811 627		238 870	3.51
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 854 432		6 962 291		107 859	1.55
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	196 065		150 664		346 729	230.13

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

3 940

5 832

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : 35 936
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : 196 065
- Capitaux Propres à la clôture : 232 001

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 187 868 €. La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme.

Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	594 973
Autres créances	41 952
Total	636 925

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	402
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 330
Dettes fiscales et sociales	1 090 713
Autres dettes	111 692
Total	1 446 137

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	110 739
Total	110 739

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	6 875 839
Total	6 875 839

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	6 875 839
Total	6 875 839

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	80
Total	83

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 940	
Dont entreprises liées	3 940	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 590 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7 590.00€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2017, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 2 590 € est constituée, cette provision a été calculée par un actuair indépendant.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 0€ est estimée par ce même actuair.

La société applique la méthode générale.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
52 à 59 ans	6 à 13 ans	2 590
moins de 52 ans	plus de 13 ans	
Engagement total		2 590

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROVISIONS LITIGES PRUD'HOMAU	46 930	78750000
Total	46 930	
Charges exceptionnelles		
- CONTRAVENTION	810	67120000
- CH EXCEPT CLIENTS DOUTEUX	82 687	67180000
Total	83 497	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBOURSEMENT CVAE	53 929
REMBOURSEMENT FONGECIF/CPAM	47 043
REFACTURATIONS FORMATIONS	9 062
REFACTURATIONS CHARGES FILIALES	12 472
Total	122 506

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

QUADRATUS informatique

Désignation de l'entreprise : ART													Néant		*		
CADRE A			IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations					
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCO	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	8 400	KE		KF	25 438			
CORP	Terrains								KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2				KP		KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *								KV	72 049	KW		KX	810		
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	25 668	LC		LD	1 453		
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours								LH	21 588	LI		LJ	4 950			
	Avances et acomptes								LK		LL		LM				
	TOTAL III								LN	119 304	LO		LP	7 213			
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T			
		Autres participations								8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés								1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières								1T	2 332	1U		1V					
TOTAL IV								1Q	2 332	1R		1S					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	130 036	0H		0J	32 651				
CADRE B			IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
			par virement de poste à poste 1			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCO	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO		LV		LW	33 838	1X	33 838	
CORP	Terrains								IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions								IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers								IU		MM	4 860	MN	67 998	MO	67 998
		Matériel de transport								IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW	2 031	MS		MT	25 090	MU	25 090
		Emballages récupérables et divers *								IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						25 438		MY		MZ	(1)	NA	1 100	NB	1 100	
	Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III						25 438		IV		NG	6 891	NH	94 188	NI	94 188	
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations								I0		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés								11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières								12		2E		2F	2 332	2G	2 332	
	TOTAL IV								13		NJ		NK	2 332	2H	2 332	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						25 438		14		0K	6 891	0L	130 358	0M	130 358		

Désignation de l'entreprise : ART

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	8 400	PF	2 834	PG		PH	11 234
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	26 460	QE	6 743	QF	4 860	QG	28 342
immobilisations	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 622	QM	2 855	QN	2 031	QO	8 446
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	34 082	QV	9 598	QW	6 891	QX	36 789
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	42 482	ØP	12 432	ØQ	6 891	ØR	48 023

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL					NM					NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total généralnon ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total généralnon ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total généralnon ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ART

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	2 590	4Z		5A	2 590
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	206 930	5W		5X	46 930	5Y	160 000
	TOTAL II	5Z	206 930	TV	2 590	TW	46 930	TX	162 590
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	206 930	UB	2 590	UC	46 930	UD	162 590
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	2 590	UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK	46 930		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : ART

31/12/2017

[illegible]

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ART

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

UL

UM

UN

Prêts (1) (2)

UP

UR

US

Autres immobilisations financières

UT

2 332

UV

(0)

UW

2 332

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

VA

Autres créances clients

UX

1 110 763

1 110 763

Créance représentative de titres
prêtés ou remis en garantie *

Provision pour dépréciation
antérieurement constituée *

UO

ZI

Personnel et comptes rattachés

UY

35 501

35 501

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

UZ

Etat et autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

VM

Taxe sur la valeur ajoutée

VB

156 842

156 842

Autres impôts, taxes et versements assimilés

VN

Divers

VP

41 952

41 952

Groupe et associés (2)

VC

1 061 142

1 061 142

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

VR

2 718

2 718

Charges constatées d'avance

VS

110 739

110 739

TOTAUX

VT

2 521 990

VU

2 519 658

VV

2 332

RENVOIS

(1)

Montant - Prêts accordés en cours d'exercice

des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

VE

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VF

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

7Y

Autres emprunts obligataires (1)

7Z

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

VG

837

837

à plus de 1 an à l'origine

VH

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

8A

875

875

Fournisseurs et comptes rattachés

8B

772 250

772 250

Personnel et comptes rattachés

8C

718 702

718 702

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

8D

579 980

579 980

Etat et
autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

8E

Taxe sur la valeur ajoutée

VW

22 639

22 639

Obligations cautionnées

VX

Autres impôts, taxes et assimilés

VQ

428

428

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

8J

Groupe et associés (2)

VI

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

8K

111 692

111 692

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

ZZ

Produits constatés d'avance

8L

TOTAUX

VY

2 207 402

VZ

2 207 402

RENVOIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

VJ

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

VL

Emprunts remboursés en cours d'exercice

VK

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° ART en Euros.